



Lettre du SNUipp-FSU Isère

mercredi 3 avril 2013

- **CAPD du 2 avril : temps partiels, postes adaptés et rapprochement de conjoint**

- **Temps partiels**

Hier a eu lieu la CAPD où était présentée, en outre, **la circulaire concernant l'organisation des temps partiels pour l'année à venir**. La coexistence des deux rythmes à la rentrée 2013 n'est pas pour faciliter la gestion des personnels. Les temps partiels continueront à exister pour toutes les écoles, avec deux fonctionnements selon que la semaine est organisée sur 4 jours ou 4 jours et demi.

Pour les écoles à 4 jours, les quotités actuelles, de 50 et 75 %, sont reconduites avec le même fonctionnement.

Pour les écoles à 4 jours et demi, les mêmes quotités seront proposées, avec un mercredi matin sur deux travaillés ou trois mercredis sur quatre selon la quotité.

La réaffirmation, dans la circulaire nationale, de **la possibilité de travailler à 80%, payé 85%, n'a pas été retenue par la DASEN**. Les délégués du personnel sont intervenus pour voir cette quotité proposée au minimum pour les temps partiels de droit. Nous avons déjà dénoncé l'absence de cette quotité dans notre département alors qu'elle existe dans d'autres.

Le 80% dans la semaine de 4 jours et demi correspond à un jour non travaillé dans la semaine. Deux organisations étaient possibles. Soit l'annualisation du temps de service des collègues à 80%, avec des jours à rattraper dans l'année. Soit le regroupement de 5 collègues concernés sur 4 postes, l'un d'entre eux complétant les autres.

La DASEN a argué de difficultés d'organisation du service pour ne pas proposer cette quotité, Les futurs lauréats du concours et les TRS se partageant les compléments de direction et de temps partiels. L'apparition de cette quotité aurait entraîné une affectation tardive des TRS sur ces compléments. **Il faudra attendre l'année suivante, avec un rythme identique pour tous, pour peut-être voir cette possibilité offerte aux collègues.**

Le temps partiel de droit pour les directrices et directeurs sera sans doute en partie modifié. Depuis l'année dernière, les collègues directrices et directeurs, se voyaient envoyés sur un poste d'adjoint pour la durée de leur temps partiel. Il est possible que ce principe soit modifié. Nous communiquerons sur ce point une fois que nous aurons plus d'informations.

Les temps partiels sur autorisation ne sont toujours pas acceptés pour les directrices et directeurs. Prenant appui sur la circulaire nationale, nous avons dénoncé cette position. Rappelons que, malgré nos demandes, l'administration ne nous a jamais donné connaissance de dysfonctionnements avérés entre un temps partiel et une direction.

La circulaire départementale devrait paraître d'ici la fin de la semaine, et les demandes devront être faites avant le 19 avril.

- **Postes adaptés**

Les 12 postes adaptés pour l'Isère ont été pourvus. Nous contacter pour information.

- **Rapprochements de conjoints**

Il y a eu moins de demandes que l'année dernière. Nous contacter également pour information.

- **Postes à profil**

La DASEN a communiqué les résultats des postes à profils déjà parus. Une seconde série de postes doit être publiée sur le site de la DSDEN dans les jours à venir. **Les postes surnuméraires du dispositif plus de maîtres que de classes apparaîtront dans ces postes.** Les prochains entretiens auront lieu le 17 avril.

Rappelons que nous dénonçons le profilage des postes qui ne permet aucun contrôle par les délégués du personnel mais entraîne une nomination purement arbitraire par l'administration.

- **La fonction de TR face aux deux rythmes scolaires**

La DASEN a annoncé que les titulaires remplaçants seraient amenés à intervenir dans toute école, qu'elle soit à 4 jours ou à 4 jours et demi. Les collègues devront donc tenir un compte précis des heures effectuées, afin de rester dans leurs obligations de service. **Il faudra être vigilants l'année prochaine et ne pas hésiter à faire remonter aux délégués du personnel toute dérive.**

- **Nouveaux personnels à accueillir dans les écoles**

Dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, nous serons amenés à croiser deux nouvelles fonctions dans les écoles dans les mois à venir.

- Les PE stagiaires, version actuelle du concours, seront toujours en place à la rentrée pour une dernière année.

- **Les étudiants qui auront réussi les écrits du concours au mois de juin auront à suivre un stage filé l'année prochaine.** Ils seront affectés sur **les décharges de direction autour de Grenoble.** 201 décharges seront ainsi assurées par ces personnels.

- **Dès cette année, les étudiants ayant signé un contrat Emploi d'Avenir Professeur se voient proposer un stage dans les écoles.** En fonction de leur niveau d'étude, il leur est demandé différentes tâches au cours de leur stage. 59 contrats ont été signés à ce jour.

- **CDEN : écoles passant aux nouveaux rythmes**

Le CDEN qui devait être réuni pour valider le passage aux nouveaux rythmes en 2013 s'est tenu hier soir. **A ce jour, sur 444 communes disposant d'une ou plusieurs écoles, 49 communes se sont prononcées pour une entrée dans la semaine de 4 jours et demi en 2013.** Du fait du poids de Grenoble, ceci représente environ 28% des élèves.

La liste des écoles concernées devrait être publiée prochainement sur le site de la DSDEN.

Pas de réponse directement à ce mail mais à snu38@snuipp.fr